

2009-01-21

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Centrale des crédits aux particuliers: principales évolutions en 2008

Fin 2008, la Centrale reprenait les données de 4 807 023 personnes et de 7 903 687 contrats de crédit, soit une augmentation de respectivement 2,6 % et 5,2 %. Durant l'année, 1 542 437 nouveaux crédits, conclus par 1 535 615 emprunteurs, ont été enregistrés. L'ouverture de crédit reste la forme de crédit la plus populaire et représente 46,9 % des crédits en cours et 36,1 % des nouveaux crédits.

En ce qui concerne le nombre de nouveaux contrats de crédits, on constate une évolution divergente entre les trois premiers trimestres et le dernier trimestre de 2008. Alors que de janvier à septembre, le nombre de nouveaux contrats enregistrés était de 8,7 % supérieur à celui relatif à la même période de 2007, ce nombre reculait de 8,4 % au cours des trois derniers mois par rapport au dernier trimestre de 2007.

L'impact de la crise financière et économique est également observable en ce qui concerne les défauts de paiement qui sont en hausse et dont l'augmentation s'est principalement produite durant le dernier trimestre de l'année. Fin 2008, la Centrale comptait 344 072 emprunteurs avec au moins un défaut de paiement et 495 089 crédits défaillants, une hausse de respectivement 1,5 % et 0,9 %. Le montant total des arriérés a augmenté de 4,4 % et s'élève à 1 856 millions d'euros.

Les difficultés de paiement concernent majoritairement les ouvertures de crédit et les prêts à tempérament qui représentent ensemble 74,8 % des 114 276 nouveaux crédits défaillants communiqués par les prêteurs à la Centrale en 2008. L'ouverture de crédit reste la seule forme de crédit pour laquelle d'une fin d'année à l'autre, le nombre des défauts de paiement est en hausse.

Les tribunaux du travail ont admis 12 900 nouvelles demandes de règlement collectif de dettes, de sorte que le nombre total de personnes enregistrées pour cette procédure s'établit fin 2008 à 70 168 (+ 8,8 %). Parmi celles-ci, trois sur dix n'ont toutefois aucun crédit en défaut de paiement enregistré dans la Centrale. Cela montre que les causes du surendettement ne se limitent pas au crédit: de plus en plus de consommateurs sont confrontés à d'autres difficultés de paiement, comme celles relatives aux factures d'énergie et de téléphone.

Enfin, au cours de l'année 2008, les prêteurs ont consulté plus de 11,2 millions de fois la Centrale et 130 787 demandes d'accès de consommateurs à leurs données personnelles ont été traitées (+ 8,8 %).

Un [rapport statistique](#) détaillant les données de la Centrale des crédits aux particuliers au 31 décembre 2008 est disponible sur le site internet de la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be).